(WIS) -ToR V6Fa

Type de comité: permanent: 19 juillet 2021

Adopté le: 12 août 2021

Date initiale de révision: ÀC

Cycle de révision: annuel



Alliance des moniteurs de ski du Canada – Le ski au féminin (WIS)

Ce qui suit est destiné à servir de mandat provisoire pour le comité WIS de l'AMSC. Ce mandat sera en vigueur jusqu'à ce qu'un mandat révisé puisse être approuvé.

Type de comité:

Un comité permanent qui fournit de l'information et des recommandations au conseil national (CN). Ce comité continuera à fonctionner jusqu'à ce qu'il soit jugé inutile.

Portée et responsabilité:

Le comité WIS contribue à favoriser l'évolution, l'amélioration et l'avancement de la technique et de la méthodologie d'enseignement du ski pour les femmes dans le domaine.

Le comité WIS focalisera sur les éléments suivants dans le but de soutenir l'AMSC :

- La recherche sur les femmes dans le sport;
- L'engagement avec des organisations externes concernant les femmes dans le sport;
- La consultation auprès des membres féminins de l'AMSC et leur rétroaction;
- La croissance, la rétention et le développement des femmes au sein de l'AMSC;
- Le soutien de la politique d'équité entre les sexes de l'AMSC;
- Le comité WIS peut fournir un examen interne par les pairs et des recommandations sur la programmation.

Composition du comité:

Le comité (WIS) est composé de six membres bénévoles avec droit de vote. Ces membres doivent répondre aux critères suivants (et /ou autrement spécifiés) :

- Détenir une certification de niveaux 3 ou 4;
- Être une formatrice active de l'AMSC:
- Posséder une autre certification auprès d'une organisation partenaire (ACMS, ACA, CADS, etc.) peut être un atout;
- Des compétences supplémentaires seront prises en considération;
- Respecter l'engagement relativement aux principes directeurs du comité WIS.
 - o 1 membre de la C.-B. (actuellement 2 membres)
 - o 1 membre de l'Alberta (actuellement aucun membre)
 - 1 membre de la région du Centre (ouvert)
 - 1 membre de l'Ontario (actuellement 1 membre)
 - o 1 membre du Québec (actuellement 1 membre)
 - 1 membre de l'Atlantique (ouvert)
 - o 1 membre du personnel senior de l'AMSC (sans droit de vote) nommé par un membre du conseil national. La participation du personnel n'est pas requise à toutes les réunions.

(WIS) -ToR V6Fa

Type de comité: permanent: 19 juillet 2021

Adopté le: 12 août 2021

Date initiale de révision: ÀC

Cycle de révision: annuel

*La composition actuelle du comité de l'Ouest restera en place jusqu'à la fin du mandat. (Le membre de l'Alberta ne sera pas sélectionné à ce moment-là).

Composition du comité (suite):

Les membres du comité sont nommés pour un maximum de deux mandats consécutifs de deux ans. La prolongation du mandat sera envisagée au cas par cas si aucune remplaçante adéquate ne peut être trouvée.

Un membre du comité WIS sera désigné comme présidente avec l'approbation des autres membres du comité. Il est recommandé que cette personne ait plus d'un an à faire avant la fin de son mandat et qu'elle n'occupe pas cette fonction pendant plus de trois années consécutives.

Si un membre d'un comité n'est pas en mesure de terminer son mandat en cours ou de remplir les conditions de participation, le conseil d'administration régional peut annuler l'adhésion de la région en question et nommer une remplaçante. Cette remplaçante aura le droit de vote pour la durée restante du mandat qu'elle a adopté. Cette nomination n'est pas prise en considération dans le calcul du nombre d'années de service de la personne au sein du comité si elle souhaite continuer à siéger au comité en tant que membre élu.

Sélection du comité:

Les membres du comité seront sollicités et nommés par les conseils régionaux. Deux membres actuels du comité WIS et une autre femme membre nommée par le conseil régional aideront le conseil régional dans sa sélection.

Les membres nommés doivent répondre aux critères identifiés ci-dessus ou à d'autres critères énumérés dans l'avis d'appel à la déclaration d'intérêt. Le comité (WIS) aidera à fournir les critères de compétences.

Conseillers facultatifs:

Le comité peut élargir sa composition de temps à autre afin d'inclure d'autres formatrices ou des personnes externes ayant une expertise spécifique pour aider à des projets spéciaux. Ces personnes n'auront pas le droit de vote mais pourront assister aux réunions du comité si nécessaire.

Organisation des réunions:

Le comité WIS mène à bien ses activités lors des réunions prévues comme suit:

- Réunions en personne
 - o Réunion de printemps
 - Une fois l'an en mai
 - Couvrant les détails relatifs à:
 - La conclusion des initiatives stratégiques en cours;
 - La révision (ICP) des initiatives stratégiques en cours;
 - L'examen statistique des membres et des participants au programme;
 - La mise à jour du document de tableau de bord des initiatives stratégiques (WIS);
 - L'approbation de nouvelles recommandations et initiatives;
 - Autre

(WIS) -ToR V6Fa

Type de comité: permanent: 19 juillet 2021

Adopté le: 12 août 2021

Date initiale de révision: ÀC

Cycle de révision: annuel

Organisation des réunions (suite)

- Réunions virtuelles
 - Mensuelles
 - Révision et travail continus du comité
 - o Évaluation continue de la prestation du contenu du programme relativement aux initiatives WIS
- Réunions du conseil d'administration national
 - O La présidente (ou la personne désignée) doit assister aux réunions mensuelles du conseil tel que requis.

Rapport et résultat des décisions :

- Le comité WIS se rapporte au conseil national
- Le comité WIS formule des recommandations en:
 - o un consensus entre tous les membres lorsque cela est possible
- Les recommandations du comité WIS sont examinées par le bureau national et approuvées; ou lorsqu'elles ne sont pas adoptées, elles sont renvoyées avec la demande d'un nouvel examen par le comité WIS. Le bureau national peut parfois modifier une recommandation avec l'aide de la présidente du comité WIS (ou de la personne désignée) afin d'approuver ladite recommandation sans qu'il soit nécessaire de la renvoyer au comité WIS comme refusée.

Ressources et budget:

- Un budget basé sur une analyse des coûts sera fourni pour soutenir le mandat et les efforts requis pour générer les rapports annuels et semestriels, les réunions et les initiatives stratégiques du comité WIS.
- Procédure de demande de fonds au-delà du budget permanent.
 - O À soumettre avant une réunion du conseil national;
 - À approuver dans le cadre d'une réunion du conseil national;
 - Le conseil national fournira les détails de l'approbation du budget au comité WIS suite aux rencontres du conseil national du printemps.
- Accès à une plateforme permettant de mener des réunions virtuelles.

Produits livrables:

- Mises à jour/rapports annuels et semestriels, mensuels (selon les besoins) au conseil national
 - À la suite des réunions de mi-saison;
 - o À la suite de la réunion du printemps;
 - o Présentés par le comité WIS.

Révision:

- Annuelle et selon les besoins
- Modifications formelles approuvées par le conseil national

^{*}Des engagements supplémentaires en matière de temps peuvent être nécessaires et pourraient avoir lieu en dehors de ces réunions prévues.